



Procès-verbal de la sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 28 juin 2022, à 18 h 30 au YMCA Saint-Roch, 500, rue du Pont et par vidéoconférence.

PRÉSENCES

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M ^{me} Jessica Desjardins	Trésorière (2024)
M ^{me} Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024)
M ^{me} Francine Tremblay	Administratrice (2024)
M ^{me} Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023) – à compter de 19h
M. Ricky Ng-Adam	Administrateur coopté (2023)
M ^{me} Raymonde Langlois	Administratrice cooptée (2023)
M. Samuel Roy	Administrateur coopté (2023)

ABSENCES

M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024)
-------------------	-------------------

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction (en ligne)

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 21 personnes assistent à l'assemblée dont 4 en ligne.

ORDRE DU JOUR

22-06-01	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum	18 h 30
22-06-02	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	18 h 31
22-06-03	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 33
22-06-04	Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mai 2022	18 h 34
22-06-05	Fonctionnement du conseil d'administration	18 h 37
22-06-06	Trésorerie	18 h 40
22-06-07	Rapport des groupes de travail	18 h 45
	- Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)	
22-06-08	Propositions du conseil d'administration	18 h 50
	- Interactions avec les institutions	
	- Création d'un groupe de travail	
22-06-09	Activité de planification – qualité de vie dans le quartier	19 h
22-06-10	Point d'information du conseiller municipal	20 h
22-06-11	Mention des correspondances et représentations passées	20 h 20
22-06-12	Période de questions et commentaires des membres	20 h 30
22-06-13	Levée de l'assemblée	20 h 45

PROCÈS-VERBAL

22-06-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

L'assemblée débute à 18 h 05. Il y a quorum.

22-06-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Les membres du conseil d'administration ainsi que les conseillers et la secrétaire de rédaction se présentent tour à tour.

22-06-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Ricky Ng-Adam DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-06-04 Adoption du procès-verbal du 26 mai 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2022 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

22-06-05 Fonctionnement du conseil d'administration

Poste de dirigeant : vice-présidence

Aucun membre du conseil d'administration ne se présente pour ce poste.

22-06-06 Trésorerie

État du compte

La trésorière, M^{me} Desjardins, indique que le solde du compte en date du 28 juin 2022 est de 3 152,85 \$.

Trois paiements totalisant 1 605 \$ seront proposés pour autorisation ce soir. Prémunant de ces décaissements, le solde sera dès lors de 1 547,85 \$. Les dépenses prévues d'ici la fin de l'année sont estimées à 800 \$. L'année devrait ainsi se terminer avec un solde prévisionnel au budget de fonctionnement avoisinant 747 \$.

Le budget d'initiative qui s'élevait à 5 500 \$ au début de l'exercice est maintenant de 3 600 \$ après les paiements pour le Printemps Saint-Roch (1 500 \$), Commun'action (200 \$) et de la Table Engrenage (200 \$).

Chèques à émettre

RÉSOLUTION CA22-06-39

Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 28 juin 2022 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-06-40

Concernant un paiement de 75 \$ dans le cadre du 25^e anniversaire du conseil de quartier

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, APPUYÉ PAR M. Samuel Roy, IL EST RÉSOLU DE payer 75 \$ à M^{me} Frédérique Lavoie pour l'achat d'un gâteau pour le 25^e anniversaire du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CA22-06-41

Concernant un paiement de 1 425 \$ à la Société historique de Québec

CONSIDÉRANT la résolution CA22-03-18 ([mars 2022](#)) autorisant un engagement financier de 1 500 \$ pour la tenue du Printemps Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 75 \$ a été retenu pour souligner le 25^e anniversaire du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT les frais encourus pour la tenue de l'événement ainsi que le compte-rendu détaillé déposé par la Société historique de Québec ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, APPUYÉ PAR M^{me} Francine Tremblay, IL EST RÉSOLU DE verser 1 425 \$ à la Société historique de Québec pour la réalisation de l'événement Printemps Saint-Roch entre le 20 mars et le 19 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

22-06-07 Rapport des groupes de travail

Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)

En suivi à la résolution C22-05-26 ([mai 2022](#)), le groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est a tenu des rencontres de démarrage les 31 mai et 15 juin 2022.

En l'absence de M. Simon Gauthier, qui a assuré la présidence du groupe de travail le 15 juin, M. Louis-H. Campagna fait un bref compte-rendu. Un rapport plus élaboré sera soumis à la prochaine assemblée.

Le groupe était réservé aux résidents et aux représentants des établissements du secteur sud-est du quartier. Le groupe de travail est encore à l'étape d'organisation et de mise sur pied. Il aura éventuellement à faire des recommandations quant à la composition du groupe et à son ouverture à d'autres intervenants institutionnels, etc.

Le territoire couvert par le groupe de travail s'étend d'est en ouest, des bretelles d'autoroute (Honoré-Mercier) jusqu'au Jardin Jean-Paul-L'Allier, et du nord au sud, du boulevard Charest jusqu'au coteau Sainte-Geneviève.

M. Alexandre Allard de [l'Engrenage Saint-Roch](#) souligne la nécessité et la pertinence d'inclure des acteurs organisationnels dans le groupe de travail pour amorcer le dialogue et faire avancer le dossier.

M^{me} Lavoie souligne que la Ville met en place actuellement une [commission consultative pour une ville inclusive](#) qui aura pour mandat d'aborder le vivre ensemble et l'itinérance. M. Lachance reviendra sur le sujet dans son point d'information.

22-06-08 Propositions du conseil d'administration

Différents projets de résolution sont soumis à l'attention des membres.

Interactions avec les institutions

- Ville de Québec – reconnaissance

RÉSOLUTION CA22-06-42

Concernant une expression de reconnaissance pour divers gestes posés par la nouvelle administration municipale au bénéfice des conseils de quartier.

CONSIDÉRANT :

- L'indexation des budgets de fonctionnement des conseils de quartier (1 500 \$ à 2 500 \$), une première en plus de 25 ans, annoncé par le conseiller municipal, M. Pierre-Luc Lachance, lors de l'atelier sur la révision des pratiques des conseils de quartier du 2 juin 2022 ;
- La résolution du conseil municipal du 20 juin 2022 ([CV-2022-0583](#)), proposée par la mairesse suppléante et présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, M^{me} Catherine Vallières-Roland, félicitant huit conseils de quartier, dont celui de Saint-Roch, pour leurs 25 ans et plus d'existence au sein de la gouvernance de la Ville de Québec ;
- La démarche collaborative en cours visant à réviser les pratiques des conseils de quartier ;
- Les divers propos et signaux perçus dénotant un changement dans la relation entre l'administration municipale et les conseils de quartier.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, APPUYÉE PAR M. Ricky Ng-Adam, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch :

PRENNE ACTE des gestes posés par la nouvelle administration municipale au bénéfice des conseils de quartier ;

EXPRIME sa reconnaissance pour ces gestes, propos et signaux bienveillants ;

REÇOIVE favorablement cette invitation manifeste à un partenariat respectueux et productif aux fins de la saine gouvernance politique de la Ville de Québec ;

MANDATE le président du conseil de quartier de Saint-Roch à

transmettre cette résolution au greffier de la Ville de Québec pour fin de dépôt lors de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

- **YMCA – invitation à présenter son offre de service**

RÉSOLUTION CA22-06-43

Concernant l'institution du YMCA établie au sein du quartier Saint-Roch.

CONSIDÉRANT :

- L'ouverture du YMCA Saint-Roch en septembre 2020 ;
- Sa mission sociale ;
- Son rôle important dans le quartier quant à la qualité de vie ;
- Son offre de services.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, APPUYÉE PAR M^{me} Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch :

INVITE le directeur général du YMCA, M. Étienne Talbot, lors d'une prochaine assemblée publique du conseil de quartier et à une date qui lui conviendra, à venir présenter son organisme et son offre de services et à répondre aux questions éventuelles des membres de l'assemblée du conseil de quartier ainsi que du public.

MANDATE le président du conseil de quartier de Saint-Roch à transmettre cette invitation et à convenir avec M. Talbot de la date qui conviendra le mieux à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Création d'un groupe de travail – Révision des pratiques

M. Campagna rappelle qu'il s'est engagé à l'assemblée générale du 28 avril 2022 et à titre de président du conseil de quartier le [26 mai 2022](#) à travailler avec la nouvelle administration municipale pour le déploiement du plein potentiel des conseils de quartier.

Il soumet donc la proposition de créer un groupe de travail qui participera à démarche collaborative en cours à la Ville de Québec visant la révision des pratiques des conseils de quartier.

M. Lachance résume brièvement cette démarche. La Ville souhaite actualiser le fonctionnement des conseils de quartier et réviser le [règlement](#) pour l'harmoniser avec la nouvelle [politique de participation publique](#) qui est

entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021 et pour l'adapter aux nouvelles réalités technologiques engendrées par la récente crise sanitaire.

Les rencontres avec les conseils de quartier traiteront de différents sujets et besoins des conseils : tenue des assemblées en mode hybride, tables sectorielles, relations avec les élus et avec l'administration municipale, budgets d'initiative, activités de communication avec l'appui de la Ville. Un premier atelier a eu lieu le 2 juin 2022 pour recueillir les commentaires quant aux améliorations possibles, un autre est prévu à l'automne. La mise à jour de la réglementation aura lieu par la suite. La Ville prévoit d'augmenter le budget de fonctionnement des conseils de quartier de 1 500 \$ à 2 500 \$. M. Campagna souligne l'importance de ce rattrapage et signale que cette augmentation compense presque entièrement, à 40\$ près, à la perte de pouvoir d'achat de l'allocation budgétaire de fonctionnement des conseil de quartier, du fait de l'effet de l'inflation sur les 25 années d'existence du conseil de quartier de Saint-Roch (voir la [feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada](#) pour l'année de référence 1997).

M. Lachance mentionne que deux nouveaux conseils de quartier ont été constitués récemment, l'un à Charlesbourg et l'autre à Beauport, une première depuis la fusion des municipalités il y a une vingtaine d'années.

M. Campagna ajoute que plusieurs canaux de communication existent avec les autres conseils de quartier. Ils prennent la forme de tables de concertation sur des enjeux ou des thèmes spécifiques. Il y a eu de façon récurrente, par exemple, une table des présidents et présidentes des conseils de quartier. D'autres tables sont toujours actives comme la table Vélo et la table Mobilité durable.

RÉSOLUTION CA22-06-44

Concernant la création d'un groupe de travail du conseil de quartier de Saint-Roch portant sur la révision des pratiques des conseils de quartier.

CONSIDÉRANT :

- La démarche en cours par l'administration municipale visant à réviser les pratiques des conseils de quartier ;
- L'atelier consultatif du 2 juin 2022 à cette fin ;
- L'annonce à la rentrée (septembre-octobre) d'un appel de propositions et mémoires auprès des conseils de quartier ;
- L'importance pour le conseil de quartier de Saint-Roch de prendre une part active à cet exercice ;
- La pertinence d'un travail collectif à cette fin ;
- Les articles [121](#) et [122](#) du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Francine Tremblay, APPUYÉE PAR M^{me} Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch :

CRÉE le groupe de travail sur la révision des pratiques de conseils de quartier ;

MANDATE ce groupe de travail pour formuler des recommandations ou rédiger un mémoire à être transmis à l'administration municipale dès la rentrée et au moment approprié dans le processus en cours ;

MANDATE le président du conseil de quartier à présider ce comité ou à désigner son remplaçant et à lancer une invitation à participer tant auprès des administrateurs que des membres du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

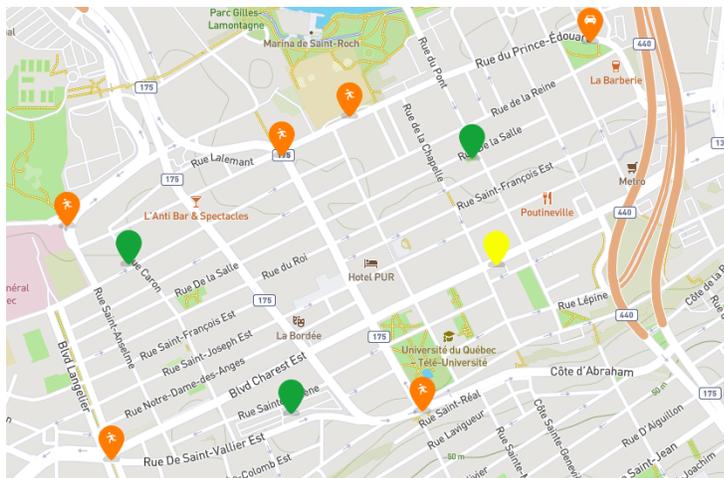
22-06-09 Activité de planification – qualité de vie dans le quartier

M. Campagna explique le but de l'exercice proposé ce soir sur le thème de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch. Il s'agit pour chaque participant d'inscrire sur le feuillet qu'il a reçu les irritants perçus dans le quartier ainsi que les pistes de solution possibles.

L'objectif est de dresser l'ensemble du portrait pour élaborer et alimenter le plan d'action 2022-2024 du conseil de quartier.

M. Campagna présente ensuite un plan du quartier où les participants seront invités à apposer leurs feuillets s'ils concernent un lieu en particulier, sinon les feuillets pourront être disposés sur le tableau prévu à cette fin.

Les personnes présentes par vidéoconférence peuvent faire leurs commentaires directement sur la [carte participative du quartier de Saint-Roch](#).



Cette carte va demeurer active pendant tout l'été pour permettre à un maximum de personnes de faire part de leurs suggestions et commentaires.

M^{me} Tremblay coanime l'activité. Elle suggère aux participants de lister leurs idées sans émettre de jugement. On procédera par la suite à une priorisation des idées émises.

Irritants et pistes de solution

Trottoirs déneigés – Une résidente de la rue Arago Est souhaiterait que les trottoirs soient mieux dégagés pendant l’hiver pour lui permettre de sortir sans se blesser.

Espaces vacants – Un citoyen aimerait qu’on dresse un inventaire en temps réel des espaces ou logements vacants dans le quartier pour connaître les ressources disponibles et permettre de prendre des décisions plus rapides sur des besoins ponctuels en matière de santé par exemple.

Sentiment de sécurité – Une résidente d’une copropriété de la rue du Pont s’inquiète de la dégradation du sentiment de sécurité dans le secteur et souhaiterait recevoir plus d’écoute et de compréhension en particulier de la part du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) qui, actuellement, ne répondrait pas en temps opportun lorsqu’on fait appel. Elle se demande ce que le conseil de quartier peut faire pour rétablir le sentiment de sécurité dans le quartier.

Circulation automobile – Un citoyen soulève la question de l’emprise de l’automobile sur la circulation dans le quartier, en particulier la circulation de transit. Les automobilistes interprètent à leur manière la signalisation routière et contreviennent à plusieurs règles. Les aménagements actuels favorisent le transit. Il faudrait une signalisation plus dynamique des traverses piétonnes, davantage de panneaux d’arrêt et des aménagements qui favorisent davantage la cohabitation des usagers de la route. Environ 20% des automobilistes et une fraction des cyclistes ne font pas attention aux piétons.

Mobilité active – M. Allard, de la Table Engrenage Saint-Roch, mentionne qu’une consultation a déjà été réalisée pour recenser les besoins dans le quartier. [Trois chantiers](#) ont ensuite été créés autour de ces besoins. Ils portent sur la cohabitation harmonieuse, la participation citoyenne et l’aménagement durable du quartier. Un [bilan de la consultation citoyenne](#) est disponible en ligne.

Beaucoup d’obstacles à la mobilité active ont été soulevés : trottoirs manquants ou en mauvais état, feux piétons trop courts ou sans indicateur sonore. La solution serait d’aménager l’espace en fonction des personnes les plus vulnérables de sorte que tout le monde soit gagnant.

Autres points recensés, le manque de verdure, les îlots de chaleur et le manque de services dans les endroits publics : abreuvoirs, supports à vélos, toilettes publiques.

Parcs et jeux pour enfants – Une citoyenne qui fait partie d'un comité de parents de Saint-Roch fait part d'un enjeu de sécurité des piétons, notamment des enfants dans tous les corridors scolaires et sur la rue du Prince-Édouard. Les limites de vitesse ne sont pas respectées et les travaux routiers semblent mal planifiés (par exemple, la traverse piétonne à l'extrémité nord de la rue Du Parvis). Par ailleurs, le parc de l'école des Berges et celui du parc Victoria sont excentrés et le parc Henriette-Belley sur la rue du Roi est un peu désuet. Il faudrait plus de petits parcs et de jeux pour enfants de proximité que de grands parcs éloignés.

Patrimoine architectural – Un citoyen souhaiterait qu'on mette davantage en valeur le patrimoine du quartier : les églises, les usines, le tissu urbain, le caractère ouvrier. Un bon éclairage de l'église Saint-Roch et des belles façades serait intéressant et améliorerait l'ambiance générale.

Circulation lourde – Un autre citoyen mentionne les problèmes de circulation lourde et bruyante sur le boulevard Charest ainsi que le manque de verdissage sur une large partie de la rue, ce qui a une incidence marquée sur la qualité de l'air. L'interdiction du camionnage sur le boulevard Champlain pourrait se répercuter sur le boulevard Charest et créer des problèmes majeurs.

Verdissement – Un citoyen fait remarquer que malgré leur importante canopée, les quartiers de Sillery et de Cap-Rouge bénéficient de jardinières installées sur des lampadaires, mais pas Saint-Roch où la canopée est insuffisante. Il mentionne également que la Ville pourrait à l'instar d'Amsterdam fournir des incitatifs pour la végétalisation des toits. Les bornes à incendie pourraient également être végétalisées sur le modèle de ce qui se fait à Montréal.

Sécurité routière – Concernant la sécurité routière, le citoyen suggère l'aménagement d'un rond-point à l'intersection des boulevards Charest et Langelier pour diminuer les risques de collision à cet endroit.

Véhicules non polluants – Pour améliorer la qualité de l'air et réduire le bruit au centre-ville, il suggère, comme à Amsterdam, de restreindre la circulation à des véhicules zéro émission. Il suggère également des bornes de recharge électrique sur rue.

Trottoirs chauffants – Il suggère des trottoirs chauffants particulièrement dans les côtes pour favoriser le transport actif.

Mobilier urbain – Un citoyen souhaiterait une réflexion sur le mobilier urbain.

Travaux routiers – Un citoyen signale que la gestion des travaux routiers sur le boulevard Charest laisse à désirer. Des bouchons de circulation à n'en plus finir se forment et contrairement à d'autres rues, aucune information n'est disponible sur la durée des travaux sur le site de la Ville.

Secteur sud-est – Un résident du boulevard Charest souhaite énumérer rapidement un ensemble de problèmes : excréments humains sur la rue Fleurie malgré la présence récente de toilettes ; absence d'abris pendant l'hiver pour les itinérants ; festival des fenêtres cassées sur le boulevard Charest et sur la rue du Pont ; pollution sonore et cris pendant la nuit ; violation de domicile, même aux étages, personnes agressives, interventions policières sans aucun suivi. Il faudrait une plus grande présence policière et une approche moins coercitive et plus humanisée. La perte de qualité de vie dans le quartier est surtout au niveau du bruit et de la sécurité.

Un citoyen, membre du groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est, souligne l'attrait qu'exercent les chambres individuelles de Lauberivière sur les itinérants d'un peu partout au Québec comparativement aux dortoirs. Il faut selon lui continuer de faire pression auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour que les ressources et services avec hébergement soient remis sur pied pour aider à résorber les problèmes reliés à la santé mentale.

Les trafiquants de drogues et autres petits délinquants font également partie du problème en vendant des drogues de rue qui décuplent les problèmes de santé mentale.

Finalement le citoyen estime que la Ville devrait envisager des compensations financières pour la dépréciation des propriétés privées et la perte de qualité de vie dans le pourtour de Lauberivière.

Un autre citoyen fait valoir qu'on se retrouve parfois prisonnier de sa propriété et de sa localisation, sans avoir les moyens d'aller vivre ailleurs.

Un résident de la rue du Pont souligne la tolérance indue pour la flânerie en face du YMCA et de Lauberivière ainsi que sur la rue Sainte-Marguerite. Il mentionne également les cris aléatoires de jour comme de nuit de même que les déchets et excréments qui sont répandus un peu partout. Surveillance et éducation font peut-être partie de la solution.

Concernant la sécurité, une citoyenne a eu connaissance au cours de la dernière année et demie d'au moins une douzaine d'agressions physiques sur des femmes de tous âges et des hommes également (étranglements, coups de pied et coups de poing). Le vol et le vandalisme sont plus fréquents (fenêtres brisées, vols de roues de vélo, violation de domicile).

La criminalité a également augmenté (drogues, prostitution et port d'armes comme des marteaux ou des matraques).

Elle souhaiterait que le quartier de Saint-Roch bénéficie de la même sécurité dont bénéficient les résidents des autres quartiers de la Ville. Il faudrait davantage d'affichage pour le bien-vivre dans le quartier, plus d'éclairage, plus de caméras municipales fonctionnelles, plus de présences policières communautaires et finalement plus d'études concrètes et de consultations citoyennes en amont sur l'implantation de lieux comme [Lauberivière](#) ou [Point de Repères](#). Les services communautaires devaient être décentralisés pour diminuer la pression dans le secteur. Le programme [Parents-Secours](#) devrait être disponible pour les familles du quartier.

Un citoyen souligne les difficultés d'accès aux services pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Il faudrait davantage de soutien et d'expertise pour faciliter l'accès aux services d'aide et une meilleure promotion de ces services par les organismes qui les offrent.

Une citoyenne voudrait que le projet de Lauberivière serve de leçon. Tout projet de ce type devrait faire l'objet d'une consultation de la population et la Ville autant que le CIUSSS de la Capitale-Nationale devraient faire preuve de visibilité et de transparence. La population résidente a droit à une qualité de vie et à des interventions honnêtes et humanisées. Elle souhaiterait que le conseil de quartier fasse le lien entre les différentes entités au dossier.

Un citoyen aimerait qu'il ait plus de travail de proximité visant à répondre aux besoins de base. La répression n'est pas une solution à long terme.

Une citoyenne souhaiterait qu'il existe des programmes pour intégrer les itinérants dans des travaux communautaires afin de les aborder d'une manière humaine.

Une citoyenne fait remarquer que l'accent a largement porté sur le secteur sud-est et qu'il faudrait également prendre le pouls de la qualité de vie dans les autres secteurs.

Conclusion

En terminant, M^{me} Tremblay invite les personnes présentes à déposer leurs idées sur les tableaux prévus à cette fin. Les idées seront classées et regroupées.

M. Campagna remercie les gens qui ont participé ainsi que M. Leclerc et M^{me} Tremblay qui ont contribué à l'organisation de l'activité.

22-06-10 Point d'information du conseiller municipal

Bornes de recharge électrique sur rue – Un projet de financement déposé par la Ville de Québec a été accepté par Hydro-Québec. Ce sont donc 20 nouvelles bornes qui seront installées cet automne sur des artères commerciales des quartiers centraux. Chaque borne coûte 19 000 \$ à la Ville de Québec en frais d'acquisition et d'installation et 5 000 \$ en frais annuels d'opération.

Rue Narcisse-Belleau – Une séance d'information et d'échanges sur le projet de réaménagement de Narcisse-Belleau en rue partagée à sens unique a lieu le 29 juin 2022 à la Maison de la coopération et de l'économie sociale. En plus de modifier la chaussée et de limiter la vitesse à 20 km / h, le projet prévoit la mise en place de bacs de plantation du côté ouest de la rue. La réalisation du projet est prévue à l'automne 2022.

Rue Caron – Un atelier d'échanges avec les citoyens s'est tenu en ligne le 16 juin 2022 sur le réaménagement de la rue Caron. Trois scénarios ont été proposés pour le verdissement, l'ajout d'un lien cyclable et l'amélioration du cheminement des piétons sur la rue. Plusieurs personnes ont participé. La [présentation](#) des scénarios de même que l'[enregistrement](#) de l'atelier sont disponibles en ligne.

Rue Saint-Joseph Est – La rue est de nouveau piétonne cette année, entre la rue Caron et la rue Saint-Dominique, du 23 juin au 10 octobre, le jeudi et le vendredi, de 16 h à 23 h ainsi que le samedi et le dimanche, de 9 h à 23 h. C'est une occasion pour profiter de l'animation assurée par la Société de développement commercial Saint-Roch (SDC) et pour encourager les commerçants locaux.

[Insertion du tramway dans le quartier de Saint-Roch](#)

Rue du Chalutier – Le trajet du tramway doit passer devant la copropriété du Havre Saint-Charles, entre la rue du Chalutier et la rue de la Couronne, de sorte que le stationnement qui se trouve devant la copropriété (à gauche

sur le plan) doit être déplacé. Après avoir beaucoup insisté auprès du Bureau de projet, un nouveau plan a été élaboré et a reçu l'aval de la copropriété avec quelques corrections mineures. Le



stationnement qui sera situé à l'arrière du bâtiment comprendra 35 cases au lieu des 45 initiales. Ce retrait sera compensé par la Ville. Cette nouvelle configuration permet de conserver la majeure partie du jardin communautaire (550 m² au lieu de 660 m²) ainsi que les arbres qui se trouvent déjà sur le site à l'exception d'un seul qui devra être abattu. De nouveaux arbres seront ajoutés en bordure du stationnement, entre la copropriété et l'école des Berges. Ce réaménagement sera effectué l'année prochaine.

Rue des Embarcations – Le projet de tramway empiète sur des cases de stationnement du Domaine des Berges. Après plusieurs propositions, un nouveau concept de rue partagée a finalement été proposé pour la rue des Embarcations.



Après plusieurs propositions, un nouveau concept de rue partagée a finalement été proposé pour la rue des Embarcations. Quelques cases de stationnement seront conservées dans le rond-point et placées en parallèle. D'autres cases de

stationnement seront localisées près de la copropriété. Le lien cyclable va demeurer en place, mais il sera reconfiguré après la démolition de la passerelle Adrien-Pouliot et la mise en place d'une nouvelle intersection à l'angle de la rue des Embarcations et de l'autoroute Laurentienne.

Rue du Prince-Édouard – Le sens unique entre la rue de la Couronne et la rue Dorchester qui devait être inversé à la fin de l'été a dû l'être plus tôt pour permettre au parcours temporaire de la 800 de tourner à gauche sur la rue Dorchester avant de rejoindre son trajet régulier. Pour plus de détails sur le sens unique à long terme, on peut consulter la page Facebook du [Comité citoyen de Saint-Roch](#).

Rothmans – La Compagnie procédera à la reconfiguration de ses quais d'accès et de ses tabliers de manœuvre de sorte que les camions ne circuleront plus sur la rue du Chalutier.

Pôle d'échange Saint-Roch – Pour les personnes qui n'ont pu assister à la [présentation du 9 juin](#), un plan est présenté à l'écran. Environ 90% des autobus express qui empruntent la rue Dorchester en direction de la Haute-Ville vont maintenant s'arrêter au pôle Saint-Roch pour faire le transfert de leurs passagers vers le tramway. Il y aura donc une diminution très significative du trafic d'autobus et de la pollution, du bruit et des bouchons de circulation que cela occasionne dans le quartier de Saint-Roch, particulièrement aux heures de pointe.

Questions et commentaires

Stationnement étagé – L’approche préconisée par la Ville dans le centre-ville est le stationnement souterrain plutôt que le stationnement étagé. Les coûts sont plus élevés, mais la plus-value est intéressante. Le stationnement étagé n’est pas exclu, mais on cherche à réduire le stationnement de surface. L’option de stationnement étagé a été proposée aux copropriétés impactées par le projet de tramway, mais elles ont décliné l’offre.

Qualité de l’air – Des stations de qualité de l’air sont mises en place dans les quartiers de Limoilou et de Maizerets, mais pas dans Saint-Roch. En collaboration avec le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), tout le territoire de la Basse-Ville est admissible à développer des programmes de mesures de qualité de l’air. Il n’est donc pas exclu d’avoir de telles mesures dans les quartiers de Saint-Roch et de Saint-Sauveur.

Les travaux routiers, chantiers de construction et autres activités polluantes sont incommodants en été et surtout pendant les canicules. La Ville ne prévoit pas d’actions spécifiques à ce sujet sinon de faire les chantiers le plus rapidement possible. Autrement, il y a toujours les vacances de la construction qui contribuent à diminuer considérablement les activités incommodantes pendant cette période très chaude de l’année.

Véhicules d’urgence – À cause des travaux routiers, plusieurs rues sont bloquées pendant les heures de pointe de sorte que les véhicules d’urgence pourraient peiner à y circuler. La Ville dispose de plan alternatif pour le passage des véhicules d’urgence et peut compter sur le Service de police pour faire dévier la circulation.

Québec, Ville inclusive – La Ville a créé le 16 mai 2022 une [commission consultative pour une ville inclusive](#). Elle a lancé le [30 mai un appel de candidatures](#) afin de recruter 10 citoyens ou citoyennes pour siéger à la commission en compagnie de trois élus. L’appel de candidatures se terminait le 16 juin dernier. Le mandat de la commission sera de formuler des recommandations sur le vivre ensemble; de faire le suivi de la mise en œuvre des stratégies d’accessibilité universelle, de diversité, d’équité, d’inclusion et d’immigration et d’identifier des pistes de solution aux différents défis observés.

22-06-11 Mention des correspondances et représentations passées

Correspondances

Représentations

- 2022.06.02 – Ville de Québec - Atelier de révision des pratiques des conseils de quartier
- 2022.06.04 – Commun'action 0-5 - Le grand rendez-vous des familles de Saint-Roch
- 2022.06.04 – Table de quartier l'Engrenage - Grand partage de semis
- 2022.06.19 – Société historique de Québec - Le printemps Saint-Roch, conférence de clôture et 25^e anniversaire du conseil de quartier de Saint-Roch

22-06-12 Période de questions et commentaires des membres

Parvis de Saint-Roch – La Table Engrenage Saint-Roch tiendra les 6, 11 et 14 juillet 2022 des [séances d'information](#) concernant l'aménagement du parvis Saint-Roch selon le concept développé par les architectes du [Collectif Ato.Pro](#). L'inscription est obligatoire. L'implantation pourrait se faire d'ici la fin de l'été.

Plantation d'arbres – La plantation va commencer dès cet automne sur la portion de la rue de Lalemant qui est fermée à la circulation de même que sur la rue Dorchester. Il faudra toutefois attendre la mise en place des rails sur la rue de la Couronne avant de commencer à planter les arbres.

22-06-13 Varia

s.o.

22-06-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 05. La prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le jeudi 29 septembre 2022, à moins d'une convocation spéciale à la fin août.